Consultation des détails des modules

Manutention des marchandises - FORVE2

Code du module:	FORVE2
Unité capitalisable:	Manipulation de la marchandise 2 (MAMA2)
Méthodes d'évaluations fixés:	3
Profession:	
Diplôme / Certificat:	Certificat de capacité professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Mise à l'essai, Entretien professionnel

Grille d'évaluation du module en entreprise

1

L'élève est en mesure de participer à la réception des marchandises et de vérifier l'adéquation entre le bon de comman bon de livraison et la marchandise livrée en suivant les directives.

Obligatoire

INDICATEURS

L'élève connaît les documents suivants:
- le bon de commande,
- le bon de livraison.

L'élève participe à la réception des marchandises, il connaît les directives et il vérifie la conformité des marchandises livrées en appliquant le règlement.
L'élève s'assure que les marchandises livrées n'ont pas été endommagées au cours du transport (en suivant les directives), il applique les consignes internes en cas d'endommagement au cours du transport et il entreprend les vérifications nécessaires (conformément aux directives).
L'élève retient le résultat de son contrôle par écrit.
L'élève fait un rapport oral à son supérieur.

SOCLES

L'élève a méticuleusement contrôlé la marchandises.
L'élève a suivi les directives.
L'élève a retenu le résultat de son contrôle par écrit.
L'élève a fait un rapport à son supérieur.

2

L'élève est en mesure de contrôler les dates de péremption ainsi que les dates limite de consommation des marchandis appliquant les règles internes de l'entreprise.

Obligatoire

INDICATEURS

L'élève connaît les règles en matière de dates de péremption des marchandises sur les plans de la vente et de la consommation.
L'élève s'informe au sujet des dates de péremption de la marchandise livrée sur les plans de la vente et de la consommation.
L'élève s'informe au sujet du respect des consignes de transport lors de la livraison.

SOCLES

L'élève a scrupuleusement appliqué les règles.
L'élève a appliqué les règles sans commettre d'erreur.

3

L'élève est en mesure d'étiqueter les marchandises en appliquant les règles internes de l'entreprise.

Obligatoire

INDICATEURS

L'élève s'informe au sujet des différents types d'emballage d'une marchandise (palettes, mini-palettes, cartons, emballages à plusieurs unités, emballages à blister, six-packs).
L'élève fait la distinction entre les unités de commande et les unités de vente.
L'élève connaît les différentes instructions en matière d'identification des marchandises dans les rayons.

SOCLES

L'élève a appliqué les différentes instructions concernant l'identification des marchandises dans les rayons sans commettre d'erreur.

4

L'élève est en mesure de saisir méthodiquement les données des marchandises livrées dans les programmes/dans les fichiers informatiques internes ou d'enregistrer les mouvements de données dans les registres d'entrée et de sortie de marchandises.

Sélective

INDICATEURS

L'élève organise soigneusement la saisie des données.
L'élève identifie et applique les programmes/les fichiers internes correspondants.
L'élève saisit les données en utilisant le système informatique interne (en employant le vocabulaire professionnel) ou les registres d'entrée et de sortie de marchandises.
L'élève contrôle les données saisies et, le cas échéant, il effectue des corrections.

SOCLES

L'élève a correctement utilisé les programmes/les fichiers internes correspondants.
L'élève a correctement employé le vocabulaire professionnel.
L'élève a organisé les étapes de travail.
L'élève a intégralement saisi les données sans commettre d'erreur.

5

L'élève est en mesure de comprendre et d'appliquer les consignes internes en matière d'hygiène et de sécurité au trava même que le règlement de travail de l'entreprise.

Sélective

INDICATEURS

L'élève connaît les consignes internes en matière d'hygiène et de sécurité au travail de même que le règlement de travail de l'entreprise.

SOCLES

L'élève applique les consignes en matière de sécurité à la lettre.
L'élève applique les consignes en matière d'hygiène.
L'élève applique les consignes en matière de sécurité au travail.
L'élève applique le règlement de travail.

6

L'élève est en mesure d'effectuer son travail avec soin et conformément aux instructions et de manipuler les marchandi ainsi que le matériel avec précaution.

Sélective

INDICATEURS

L'élève prend connaissance des instructions écrites et orales.
L'élève observe les instructions.
L'élève prend connaissance des modes d'emploi et il les observe.

SOCLES

L'élève a correctement effectué les travaux et il a suivi les instructions.

7

L'élève adopte une attitude respectueuse à l'égard de ses collaborateurs et des fournisseurs.

Sélective

INDICATEURS

L'élève observe une attitude appropriée à l'égard des fournisseurs et de ses collaborateurs.

SOCLES

L'élève est poli, il salue et prend congé conformément aux règles d'usage.
L'élève exprime sa reconnaissance.